DROIT DES PARTICULIERS

Communauté légale : qualifier les biens, prouver l'origine et sécuriser le remploi

Dans un régime de communauté légale la qualification d'un bien commande tout le reste : les pouvoirs de gestion les garanties que l'on peut consentir et la composition de la masse à partager. Or l'origine des fonds se perd la clause de remploi a été oubliée et le bien acquis avant l'union a été financé après. La qualification devient alors une source de contestation. Ces deux heures sont consacrées à la seule qualification des biens et laissent de côté le calcul des récompenses traité à part. Présomption de communauté preuve du caractère propre subrogation et remploi sont repris sur des situations courantes. Chaque participant dispose d'une grille de qualification.

DURÉE	MODALITÉ	TARIF	DÉLAI D'ACCÈS
0,29 jour — 2 h	**À distance**	**À partir de 390 € HT**	**11 jours ouvrés après validation du financement.**

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

01 Public visé et prérequis

PUBLIC VISÉ
Notaires et collaborateurs de notaire ainsi qu'avocats en droit de la famille juristes patrimoniaux et conseillers en gestion de patrimoine.

PRÉREQUIS
Aucun prérequis

POSITIONNEMENT À L'ENTRÉE
Analyse du besoin et test de positionnement. Vos réponses sont partagées avec votre formateur afin d'adapter la formation à votre niveau et votre contexte professionnel.

02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Appliquer la présomption de communauté à une situation donnée
- Établir le caractère propre d'un bien par les modes de preuve admis
- Qualifier les biens reçus par succession ou par libéralité
- Traiter les mécanismes de subrogation et de remploi
- Rédiger une déclaration d'emploi ou de remploi exploitable

03 Programme détaillé

M1 Le point de départ : la présomption de communauté

- Qui doit prouver quoi
- Composition de l'actif commun et de l'actif propre
- Portée de la présomption de communauté
- Charge de la preuve et modes de preuve admis
- Rôle des mentions portées dans l'acte d'acquisition
- À retenir : À défaut de preuve contraire un bien présent dans le patrimoine des époux est réputé commun.

M2 Les biens propres par nature et par origine

- Les exceptions à connaître
- Biens possédés avant l'union
- Biens reçus par succession ou par libéralité
- Biens attachés à la personne et biens professionnels
- Créances et droits propres par leur nature
- Cas pratique : Qualification de six biens d'un couple à partir de leur origine et des pièces disponibles.

M3 Subrogation remploi et situations mixtes

- Quand le bien change de forme
- Mécanisme de la subrogation réelle
- Déclaration d'emploi et de remploi et conditions de forme
- Acquisitions financées par des fonds d'origine mixte
- Biens indivis entre un époux et la communauté
- Mise en situation : Rédaction d'une déclaration de remploi pour un bien financé en partie par des fonds propres.

04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
À distance

LIEU / FORMAT
Dans vos locaux — jusqu'à 10 collaborateurs, À distance — Classe virtuelle

MÉTHODES MOBILISÉES
• Apports théoriques, ateliers et cas pratiques. Support de cours numérique et fiches méthodes fournis.

ENCADREMENT
Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

05 Modalités d'évaluation et de suivi

ÉVALUATION DES ACQUIS
• QCM et mises en situation. Évaluation des acquis en début et en fin de parcours, évaluation à chaud et à froid à 60 jours.

SUIVI DE L'EXÉCUTION
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

07 Modalités d'accès, financement et tarifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Inscription en ligne, par téléphone, par devis ou via votre OPCO.

DÉLAI D'ACCÈS
11 jours ouvrés après validation du financement.

FINANCEMENTS POSSIBLES
• OPCO et plan de développement des compétences
• FAF et CFP
• France Travail
• Paiement jusqu'à 6 fois sans frais

DATES / SESSIONS
Entrées permanentes

FORMULE	DÉTAIL	TARIF

Inter-entreprises	-10 % dès 2 participants, -15 % dès 3, -20 % à partir de 4 inscrits sur la même session.	**À partir de 390 € HT**

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez notre référent handicap pour construire une solution adaptée : contact@monpoleformation.fr

RÉFÉRENT HANDICAP
Tiffany LESTROUBAC

CONTACT
contact@monpoleformation.fr

09 Indicateurs de résultats

INDICATEUR	RÉSULTAT	MODALITÉS DE CALCUL
Taux de satisfaction	**N/A**	Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois
Taux d'abandon	**N/A**	Calculé sur les 12 derniers mois

Résultats arrêtés au 29/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

10 Contacts

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

ADRESSE
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

RÉCLAMATIONS
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr